

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°36 du 24 août 2012

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté du 23 mai 2008 portant institution de régies et sous-régies auprès des ateliers industriels de l'aéronautique relevant du service industriel de l'aéronautique.

Du 21 mai 2012

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES.

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 23 mai 2008 portant institution de régies et sous-régies auprès des ateliers industriels de l'aéronautique relevant du service industriel de l'aéronautique.

Du 21 mai 2012

NOR D E F F 1 2 2 3 7 0 0 A

Texte modifié :

Arrêté du 23 mai 2008 (JO n° 128 du 3 juin 2008, texte n° 23 ; signalé au BOC 24/2008 ; BOEM 410.6.1) modifié.

Référence de publication : JO n° 125 du 31 mai 2012, texte n° 14 ; signalé au BOC 36/2012.

Par arrêté du ministre de la défense en date du 21 mai 2012, l'arrêté du 23 mai 2008 modifié portant institution de régies et sous-régies auprès des ateliers industriels de l'aéronautique relevant du service industriel de l'aéronautique est modifié comme suit :

Au tableau de l'article 2., le montant de l'avance consentie à la régie mentionnée ci-après est modifié comme suit :

DÉSIGNATION.	ANCIEN MONTANT de l'avance (en euros).	NOUVEAU MONTANT de l'avance (en euros).
Atelier industriel de l'aéronautique d'Ambérieu-en-Bugey (Ain)	240 000	216 000